



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belge



17023923

TRIBUNAL DE COMMERCE

30 JAN. 2017

DU MONT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0435.739.242

Dénomination

(en entier) : HYDRA-POWER

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée du Tilleul, 195 B
1300 Wavre

Objet de l'acte : NOMINATIONS**Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 17 janvier 2017**

Ensuite de quoi, l'assemblée se déclare apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour et prend la résolution suivante :

Résolution unique :

L'assemblée décide de renouveler pour une période de six ans le mandat d'administrateurs de :

-Monsieur Albert SONCK

-Madame Yolande COURTOY

Domiciliés ensemble à 1300 Wavre, Chaussée du Tilleul, 195B

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra effet à dater de ce jour pour une durée de six ans.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

La séance est levée à 13 heures 15 minutes.

Ensuite de quoi, le Conseil d'administration s'est réuni à l'unanimité de ses membres et a pris la résolution suivante :

La séance est ouverte à 13 heures 20.

Le conseil d'administration décide de renouveler, pour une période de six ans, le mandat d'administrateur-délégué de :

-Monsieur Albert SONCK prénommé.

-Madame Yolande COURTOY, prénommée.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Le conseil d'administration décide de ratifier tous les actes accomplis depuis l'échéance de leur dernier mandat par Monsieur Albert SONCK et Madame Yolande COURTOY, prénommés agissant de facto comme administrateurs-délégués.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SONCK Albert

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)